

TERMES ET CONDITIONS

EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU 12 JANVIER 2018

ETAT DU TOGO

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU TOGO

Dénomination des titres	BONS ASSIMILABLES DU TRESOR
Nature des titres	Bons Assimilables du Trésor
But de l'émission	La présente émission de Bons Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du TOGO
Emetteur	Etat du TOGO à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les titres (Bons et Obligations Assimilables du Trésor) sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
Procédure d'émission	Adjudication Ouverte
Montant mis en adjudication	15 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	1 million de FCFA
Maturité	364 jours.
Echéance	13 janvier 2019
Taux d'intérêt	Multiples
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance (remboursement In Fine).
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale pour les Bons du Trésor.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU TOGO

Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.
Sûreté des remboursements	Les titres sont émis par le Trésor Public du TOGO et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.
Dépôt des soumissions	Le vendredi 12 janvier 2018 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	12 janvier 2018 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	12 janvier 2018
Date de règlement des titres	15 janvier 2018
Modalités de souscription aux titres	L'accès au marché primaire des Bons du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : - les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU TOGO

Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Fiscalité des titres	Les revenus perçus sur les Bons du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidents au TOGO. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82

Télex : 5211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

B.P. 487

Téléphone : (227) 72 33 30/ 40

Télex : BCEAO 5218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P 356

Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du Général de Gaulle x

Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Télex : 21839 BCEAO SG

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601

Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Télex : BCEAO 2574 MJ

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73

Télex : 289 BCGB1

Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES**Adresse :** Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57**Tél.:** (221) 33 839 10 10**E-mail :** adjudications@umoatitres.org